



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

**Syndicat du Val-de-Marne**

**L'audience intersyndicale SNUDI-FO, SNUipp-FSU,  
CGT obtient la réaffectation des 58 PE affectés  
d'office à TP sur un poste de BR à l'Ouest du  
département en dehors de tous leurs vœux**

Ce jeudi 20 juin, une délégation de 8 personnes, composée de 5 enseignants affectés en dehors de leurs vœux, à titre provisoire, sur un poste de BR à l'Ouest du département et de représentants du SNUDI-FO, du SNUipp-FSU et de la CGT a été reçue par Monsieur Kakousky, Secrétaire Général de la DSDEN et Madame Cadet, Chef de division de la DRHM.

**La délégation a tenu à rappeler aux représentants de la DASEN leur exigence de voir annulées les affectations obtenues à titre provisoire pour l'ensemble de ces 58 BR afin qu'ils soient affectés, à leur barème, à la phase d'ajustement du mouvement, dans le respect de leurs vœux.**

La délégation a ensuite détaillé les conséquences catastrophiques, voire dramatiques, que les collègues seraient amenés à subir concernant leur vie familiale si la DASEN maintenait leur affectation.

La délégation refuse par ailleurs que ces 58 BR, qui ont tous entre 75 et 310 points de barème, soient discriminés par l'algorithme mis en place par le Ministre pour répondre à des besoins de gestion RH de certaines zones du département au mépris des vœux des collègues, de leur barème et de leur situation personnelle et professionnelle.

Après plusieurs témoignages poignants, **le Secrétaire Général a répondu « on reverra l'ensemble des situations et on sera en mesure de vous proposer une autre affectation à la phase d'ajustement en août... à tous » et d'ajouter « pouvoir tenir cet engagement ».**

Le Secrétaire Général a ajouté que toutes ces situations étaient exceptionnelles et a **garanti à plusieurs reprises qu'elles seront TOUTES revues fin août afin que les affectations correspondent au plus près de leurs vœux et de leurs barèmes.**

À la demande du SNUDI-FO, le Secrétaire Général examinera la possibilité pour les 4 enseignants affectés à titre provisoires en 2018-2019 dans une école relevant de l'éducation prioritaire et qui n'ont obtenu aucun poste à titre définitif lors du mouvement 2019, de bénéficier de la priorité de maintien dans cette école s'ils l'ont placée en vœu n°1. Certains collègues bénéficient de cette priorité REP/REP+ depuis plusieurs années !!

Le Secrétaire Général a annoncé que les 58 BR recevront un courrier soit pour accuser réception de leur demande de réaffectation, soit pour les inviter à détailler leur situation.

À la demande du SNUDI-FO, le Secrétaire Général accepte que les collègues puissent y préciser un élargissement géographique ou pédagogique de leurs vœux afin de « faciliter » leur réaffectation au mois d'août.

**La réaffectation des collègues signifie que leur affectation arbitraire à titre provisoire sur un poste de BR à l'Ouest du département n'a plus lieu d'être !**

**Pour toute question, vous pouvez également contacter  
les élus du personnel du SNUDI-FO 94 à la CAPD et au CTSD :**

Luc BÉNIZEAU : 06 72 04 80 68, Benoît BALORDI 06 62 96 51 07,  
Caroline GALLIEN : 06 29 08 68 33, Christine BRIANT-BAZIN : 06 85 78 36 30,  
Samia AIT ELHADJ : 06 17 87 73 81, Claudia DÉMIR : 06 88 03 61 12,  
Thierry AUDIN : 06 22 91 00 57, Florence BEGUIGNOT : 06 49 10 58 67,  
Olivier LEGARDEUR : 06 09 79 83 84, Yves GREINER : 06 23 80 15 78

**Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires  
de fonctionnaire d'État :**

**🔗 Je me syndique au SNUDI-FO : bulletin d'adhésion et en PJ**